



COMMISSION
EUROPÉENNE

LE HAUT REPRÉSENTANT DE
L'UNION POUR LES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES ET LA
POLITIQUE DE SÉCURITÉ

Bruxelles, le 16.10.2025
JOIN(2025) 26 final

**COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL,
AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES
RÉGIONS**

**Le pacte pour la Méditerranée
Une mer, un pacte, un avenir**

1. Introduction

Ensemble, l'Union européenne (UE) et ses partenaires dans le sud de la Méditerranée¹ partagent un espace commun de possibilités, de défis et de responsabilités: il s'agit de **notre espace méditerranéen commun**. Nous travaillons en partenariat pour une Méditerranée stable et prospère.

Depuis la mise en place du **processus de Barcelone**² en 1995, la création d'un espace commun de paix et de prospérité dans la région méditerranéenne constitue un objectif stratégique pour l'Union européenne. S'appuyant sur un ensemble existant d'institutions et de formats de coopération, le **programme pour la Méditerranée de 2021 et son plan économique et d'investissement** (PIE)³ ont donné un nouvel élan, mobilisant un financement total de l'UE en faveur du voisinage méridional au titre du PIE d'environ 6 milliards d'EUR, ce qui a permis de mobiliser environ 27 milliards d'EUR d'investissements en faveur de plusieurs projets phares concrets.

La nomination du tout premier **commissaire européen pour la Méditerranée**, qui travaille en étroite coopération avec la **haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité**, met en évidence l'ambition de l'UE de renforcer son engagement et d'adopter une approche plus ciblée à l'égard de la Méditerranée.

Le **pacte pour la Méditerranée (ci-après le «pacte»)** reflète cette ambition stratégique. Nous voulons renforcer cette relation et parvenir à une **intégration plus poussée au sein de l'espace méditerranéen commun**. L'objectif du pacte est de parvenir à un changement de paradigme, qui est nécessaire pour exploiter pleinement le potentiel de notre partenariat et pour travailler ensemble sur la base des principes de coappropriation, de cocréation et de responsabilité conjointe.

La région méditerranéenne se trouve au carrefour de trois continents — l'Europe, l'Afrique et l'Asie — et constitue un pont essentiel pour le partenariat économique, les échanges culturels et le dialogue entre ces différentes régions. Le contexte géopolitique régional et mondial actuel appelle à un rapprochement politique et à un partenariat renforcé. En particulier, les effets de la guerre à Gaza se répercutent au Moyen-Orient et au-delà, entraînant une insécurité et une instabilité accrues. L'accord récemment conclu pour mettre fin au conflit de Gaza constitue une étape historique et offre à Israël, à la Palestine et à l'ensemble de la région l'occasion de tracer une voie politique crédible vers une paix et une sécurité durables, sur la base d'une solution fondée sur la solution à deux États. Si la priorité immédiate de l'UE est de veiller à ce qu'une aide humanitaire suffisante parvienne à Gaza, l'UE contribuera également en apportant un soutien à la gouvernance et à la réforme de l'Autorité palestinienne, en finançant la reconstruction de Gaza, notamment en convoquant le groupe des donateurs pour la Palestine, et en renforçant la présence des missions relevant de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'UE.

¹ Le sud de la Méditerranée englobe les 10 partenaires du voisinage méridional: l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc, la Palestine*, la Syrie et la Tunisie.

* Cette dénomination ne saurait être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice de la position de chaque État membre sur cette question.

² Déclaration de Barcelone et partenariat euro-méditerranéen | EUR-Lex.

³ JOIN(2021) 2 final.

Les récents conflits et troubles — notamment au Liban, en Syrie, au Yémen et en Iran — ont encore exacerbé les tensions, ce qui a eu des répercussions sur la sécurité maritime et le commerce international. La région méditerranéenne est également menacée par les retombées négatives de l'insécurité et de l'instabilité en Afrique, en particulier dans la région voisine du Sahel, qui revêt une importance stratégique pour les pays d'Afrique du Nord. La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a également une incidence sur la région, en particulier au niveau de la sécurité alimentaire.

Le pacte est l'occasion de redéfinir nos relations fondamentales et de souligner notre engagement en faveur de la paix, de la sécurité et de l'ordre international fondé sur des règles, en envoyant un signal politique clair de partenariat sur la scène mondiale.

Le pacte établira un **cadre pratique de coopération** combinant un engagement politique fort et une approche ascendante par la mise en œuvre d'initiatives conjointes dans des domaines d'action prioritaires d'intérêt mutuel. Ces initiatives peuvent produire des résultats tangibles pour les personnes de tous âges, en particulier pour les jeunes, les femmes, les petites entreprises et les entrepreneurs. Le pacte encouragera la coopération entre les niveaux régional et local dans l'espace méditerranéen commun. Les transformations sociétales et économiques en cours dans la région offrent de nombreuses possibilités de coopération qui peuvent profiter aux citoyens. Dans le même temps, relever ensemble les défis liés au climat, à l'environnement et à la sécurité peut contribuer à renforcer encore la résilience de la région, tout en recentrant notre partenariat sur les industries de demain. Le pacte est l'occasion d'orienter les efforts vers des domaines susceptibles d'avoir un **effet durable et transformateur** sur l'ensemble de la région et sur le plan mondial.

Le pacte est le résultat d'un **vaste processus de consultation** avec les 10 partenaires du sud de la Méditerranée, les États membres de l'UE, le Parlement européen, le Comité économique et social européen, le Comité des régions, les pays voisins non membres de l'UE, les agences des Nations unies et d'autres organisations internationales. Compte tenu de sa composition unique en tant qu'organisation intergouvernementale dont tous les partenaires de l'UE et du sud de la Méditerranée sont membres, l'**Union pour la Méditerranée (UpM)** a été étroitement associée. La **Fondation Anna Lindh (ALF)** a également joué un rôle important dans les consultations.

Des consultations ont également été menées avec un large éventail de parties prenantes représentant différentes composantes de la société civile, notamment des acteurs économiques, culturels et sociaux, des universités et des groupes de réflexion. Une attention particulière a été accordée aux dimensions régionale et locale, compte tenu également du fait qu'elles joueront un rôle déterminant dans la mise en œuvre du pacte. Les jeunes ont été étroitement associés aux consultations dans le cadre d'une série d'événements, notamment le **dialogue euro-méditerranéen en faveur de la jeunesse**.

Les résultats de ces consultations ont été examinés dans le cadre de la **réunion ministérielle UE-voisinage méridional** du 14 juillet 2025, au cours de laquelle les 10 partenaires du sud de la Méditerranée et les États membres de l'UE ont confirmé leur volonté de collaborer de manière pragmatique sur les initiatives et actions concrètes du futur pacte.

Au fil du temps, le pacte pourrait également **étendre son champ d'application au-delà du sud de la Méditerranée**, en tirant parti des synergies existantes avec d'autres initiatives de

l'UE. La participation à des actions présentant un intérêt commun et stratégique pour les partenaires du Golfe, les pays voisins d'Afrique subsaharienne, notamment la Mauritanie et le Sénégal, la Turquie, ainsi que les partenaires des Balkans occidentaux et la mer Noire⁴ sera étudiée et encouragée, le cas échéant. La coopération avec les **organisations régionales** — Union africaine, Ligue des États arabes, Conseil de coopération du Golfe — sera également poursuivie.

Le pacte soutiendra le renforcement de la **coopération triangulaire, en particulier avec les partenaires du Golfe**. Cet aspect revêt une importance capitale, car ces pays constituent un pont essentiel entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique et peuvent jouer un rôle important pour relever les défis politiques, économiques, humanitaires et de développement dans le sud de la Méditerranée, et en particulier au Moyen-Orient. De nombreux domaines prioritaires du pacte s'alignent sur les priorités de la communication conjointe de l'UE sur un partenariat stratégique avec le Golfe⁵, en particulier en ce qui concerne la transition écologique, le commerce, les transports, la stabilité régionale et la sécurité mondiale.

2. LES TROIS PILIERS DU PACTE

Le pacte marque le début d'un processus, de nature ouverte, qui crée un **cadre pratique de coopération** structuré autour de trois piliers:

- I. **les personnes: moteur du changement, des liens et de l'innovation**
- II. **des économies plus fortes, plus durables et intégrées**
- III. **sécurité, préparation et gestion de la migration**

Les trois piliers sont **étroitement liés**. Chacun comprend un **premier ensemble d'initiatives nouvelles et réalisables**, ainsi que des propositions visant à **renforcer les actions existantes** susceptibles d'avoir un effet transformateur et d'apporter une valeur ajoutée. Le pacte repose sur le **principe de flexibilité**, qui permettra une participation variable des partenaires à la mise en œuvre des différentes initiatives.

Le pacte **s'appuiera sur les initiatives existantes**, notamment le plan économique et d'investissement, les accords d'association, les priorités de partenariat, les partenariats stratégiques et globaux, d'autres cadres de coopération régionale, ainsi que les stratégies nationales des États membres⁶.

Tous les instruments financiers pertinents de l'UE seront mobilisés pour soutenir la mise en œuvre du pacte, qui est conforme aux priorités de l'IVCDI – Europe dans le monde⁷, de la stratégie «Global Gateway» et du futur instrument «Europe dans le monde»⁸. Les contributions des États membres de l'UE et des partenaires du sud de la Méditerranée seront recherchées afin de maximiser l'incidence et les synergies des actions. De même, dans le cadre d'une approche «Équipe Europe», les institutions financières des États membres de l'UE, les

⁴ L'approche stratégique de l'Union européenne à l'égard de la région de la mer Noire, JOIN(2025) 135.

⁵ JOIN(2022) 13 final.

⁶ Notamment le plan Mattei pour l'Afrique et le processus de Rome correspondant.

⁷ Règlement (UE) 2021/947.

⁸ [Budget de l'Union 2028-2034](#).

institutions financières internationales (IFI)⁹ et les financements du secteur privé seront utilisés en vue de créer des perspectives pour les citoyens et les entreprises.

L'UE et ses partenaires du sud de la Méditerranée œuvreront au respect des droits de l'homme, de la bonne gouvernance et des libertés fondamentales, conformément au programme de développement durable à l'horizon 2030. Ils favoriseront simultanément **l'égalité de genre, la non-discrimination et les droits des personnes handicapées**. Cela sous-tendra la mise en œuvre des initiatives et constituera un élément essentiel pour maintenir le dynamisme de la société civile et promouvoir un environnement des entreprises plus sain et plus favorable.

I. Les personnes: moteur du changement, des liens et de l'innovation

L'espace méditerranéen commun commence par sa population: il s'agit d'un espace culturel, historique et humain commun. Mettre en relation les personnes crée des ponts qui favorisent la compréhension mutuelle et offrent des possibilités de croissance et de développement, en apportant la stabilité et en mettant en évidence les avantages d'une collaboration.

Alors qu'au sein de l'UE, nous sommes confrontés à des tendances démographiques en déclin, influencées à la fois par une espérance de vie élevée et une diminution des taux de natalité, la partie méridionale de la région méditerranéenne est confrontée à des pressions sociales, économiques et démographiques. Grâce au pacte, nous avons l'occasion d'investir dans l'éducation, les compétences, la migration circulaire et les moyens de subsistance¹⁰. L'éducation a une incidence claire et avérée sur le développement et la croissance économique. Alors que les jeunes du sud de la Méditerranée souhaitent s'engager dans **l'enseignement supérieur et la formation professionnelle**, les faibles taux d'obtention des diplômes¹¹, la reconnaissance inégale des qualifications, ainsi que des possibilités de mobilité, d'emploi et d'entrepreneuriat limitées constituent des obstacles à leur accès à un emploi décent sur les marchés du travail nationaux, régionaux et internationaux¹².

En investissant dans les personnes et **en soutenant leurs choix en matière d'apprentissage, de croissance et de mobilité**, le pacte contribuera à renforcer les liens culturels, universitaires, sociaux et économiques, ce qui rendra la coopération entre l'UE et le sud de la Méditerranée encore plus forte et plus résiliente.

⁹ Notamment la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

¹⁰ JRC143548. Les données montrent que, dans trois décennies environ, la région du sud de la Méditerranée évoluera vers des tendances démographiques semblables à celles observées actuellement dans l'UE. À l'heure actuelle, la plupart des pays du sud de la Méditerranée affichent un ratio entre la population en âge de travailler et les personnes âgées (plus de 65 ans) compris entre 12 et 15 %. Toutefois, d'ici à 2060, ce ratio devrait tomber à environ 5 %, soit juste au-dessus des niveaux observés dans l'UE. Ces changements nécessiteront une transition des modèles de croissance économique, qui passeront d'une main-d'œuvre en expansion à un renforcement de la productivité de la main-d'œuvre.

¹¹ JRC143548. Le taux moyen brut de diplômés de l'enseignement supérieur (CITE 6 et 7) pour les six pays du sud de la Méditerranée pour lesquels des données sont disponibles est de 32,7 %, alors que la moyenne de l'UE est de 44,1 %.

¹² Le ratio entre la population active (c'est-à-dire les personnes ayant un emploi ou à la recherche active d'un emploi) et la population en âge de travailler est inférieur à 50 % dans les pays du sud de la Méditerranée, et de seulement 30 % pour les femmes, contre près de 75 % dans l'UE. Ratio entre la population active et la population en âge de travailler, 15-65, 2023, Eurostat.

I.1. Enseignement supérieur, formation professionnelle, développement des compétences, recherche et innovation

Conformément à l'Union des compétences¹³, le pacte soutiendra **le développement des compétences et l'accès aux marchés du travail** par l'éducation et la formation professionnelle. La mise en place de collaborations avec les institutions et le secteur privé dans l'espace méditerranéen commun visera à faire de la région un pôle d'éducation, d'innovation, de recherche et de développement transnationaux, en contribuant à la résilience et à la reconstruction. Les universités, les établissements d'enseignement et de formation, les infrastructures de recherche et de technologie, les industries, les fondations et les acteurs culturels auront un rôle important à jouer dans ce contexte.

Le pacte s'appuiera sur le dialogue politique de haut niveau sur l'enseignement supérieur au niveau ministériel, ainsi que sur la coopération fructueuse avec les partenaires du sud de la Méditerranée dans le cadre d'Erasmus+, afin de créer un environnement plus intégré et inclusif pour l'enseignement supérieur et le développement des compétences dans l'espace méditerranéen commun, notamment grâce au lancement de la **nouvelle plateforme méditerranéenne** sur l'enseignement supérieur.

En outre, les efforts en matière d'éducation peuvent bénéficier de l'équité intergénérationnelle qui offre la possibilité d'unir l'énergie de la jeunesse à l'expérience des générations plus âgées, transformant ainsi la diversité des âges en une force commune au service de l'innovation et de la cohésion.

¹³ COM(2025) 90 final.

Enseignement supérieur, compétences, recherche et innovation

L'initiative créera un environnement plus intégré et inclusif pour l'enseignement supérieur et les compétences, notamment par:

- **la création d'une université méditerranéenne**, qui sera une institution dotée de campus dans l'espace méditerranéen commun, avec des programmes en sciences humaines, naturelles et techniques. Ce projet s'appuiera sur l'expérience des établissements d'enseignement supérieur de la région ainsi que sur celle acquise dans le cadre des alliances «université européenne», en tirant parti des actions de renforcement des capacités existantes dans le cadre du programme Erasmus+ et en les complétant. Il encouragera les échanges de personnel et d'étudiants dans certaines universités et écoles de commerce de la région, de manière inclusive, et visera à élaborer des programmes communs, des diplômes communs, ainsi que d'autres activités éducatives, telles que les universités d'été et les microcertifications communes;
- **le renforcement de la mobilité des étudiants et du personnel dans l'enseignement supérieur** dans le cadre du programme Erasmus+, ainsi que la promotion de la mobilité des **chercheurs** dans le cadre des actions Marie Skłodowska-Curie du programme Horizon Europe;
- **la création et le développement de centres d'innovation et de recherche**, réunissant les universités et le secteur privé afin d'améliorer le transfert de connaissances et de technologies, avec la participation d'innovateurs, de jeunes pousses et d'investisseurs;
- **la mise en place d'un centre méditerranéen de diplomatie scientifique** afin de relier la science et la politique et de former le personnel diplomatique et technique aux négociations transfrontières, à la conception commune de projets et aux conseils stratégiques fondés sur des données probantes;
- **le soutien aux programmes de mentorat intergénérationnel** pour le partage de connaissances et d'expériences avec les jeunes.

Il est essentiel de **combler le fossé entre l'éducation et la formation professionnelle**, d'une part, et **l'égalité des chances en matière d'emploi et la qualité des emplois**, d'autre part, afin d'assurer une transition harmonieuse vers les marchés du travail et au sein de ceux-ci et de renforcer la compétitivité. Il est essentiel de promouvoir l'autonomisation des femmes et de combler l'écart entre les hommes et les femmes en matière d'emploi pour libérer le potentiel des économies et des sociétés dans l'espace méditerranéen commun. L'élargissement des **voies de migration de main-d'œuvre** entre l'UE et le sud de la Méditerranée, y compris pour les travailleurs saisonniers, demeure d'une importance cruciale pour faire correspondre l'offre et la demande sur les marchés du travail et promouvoir la croissance économique¹⁴.

¹⁴ JRC143548. La migration a un effet bénéfique sur le bien-être des pays du sud de la Méditerranée et atténue la pression exercée sur le marché du travail dans l'UE. Les études dans l'UE constituent une voie d'accès de plus en plus importante au marché du travail de l'UE pour les ressortissants du voisinage méridional.

Comblant le déficit de compétences et de qualifications sur les marchés du travail

L'initiative visera à soutenir la transition harmonieuse des travailleurs en provenance des partenaires du sud de la Méditerranée vers des marchés du travail régionaux, nationaux et internationaux. Elle couvrira différents bassins d'emploi, notamment:

- **le renforcement des écosystèmes existants de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP)** en alignant la formation professionnelle sur les besoins du marché du travail afin de couvrir les secteurs d'intérêt mutuel, notamment l'agriculture et la transformation alimentaire, les secteurs numérique et culturel et le tourisme innovant;
- **le soutien au développement de dispositifs inspirés des plans nationaux de mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse**¹⁵ adaptés aux contextes régionaux et locaux afin de garantir que les jeunes trouvent des possibilités d'emploi sur les marchés du travail;
- **la mise en place d'un système de suivi des compétences MED** pour documenter les compétences acquises par les bénéficiaires des projets de l'UE ou des partenaires. Le système de suivi des compétences MED facilitera la reconnaissance et la transférabilité des compétences et renforcera les possibilités de mobilité internationale et circulaire dans le cadre des programmes et initiatives existants¹⁶. Cela contribuera aux partenariats pour les talents;
- **l'amélioration des apprentissages de qualité et des modèles de formation par le travail**, notamment en encourageant la participation des partenaires du sud de la Méditerranée à l'Alliance européenne pour l'apprentissage.

1.2. Culture, sport et tourisme

La Méditerranée possède **un patrimoine culturel et naturel, matériel et immatériel** d'une richesse impressionnante. Avec plus de 60 sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO et une scène architecturale et artistique contemporaine dynamique¹⁷, la région du sud de la Méditerranée offre un témoignage puissant de nos racines communes et constitue une base pour une coopération future à travers la culture, le tourisme culturel durable, notamment les traditions alimentaires¹⁸, l'éducation et le développement axé sur le patrimoine.

Les sites et institutions culturels, ainsi que les musées, devraient être plus que de simples lieux d'exposition. Ils devraient être des moteurs du changement, du développement économique et de la croissance inclusive, et être susceptibles de déclencher la réhabilitation et la revitalisation des zones urbaines, côtières et rurales. La collaboration avec les secteurs public et privé, ainsi qu'avec les donateurs et fondations locaux et internationaux, est essentielle pour libérer leur potentiel. En promouvant le tourisme durable et la gestion des sites du patrimoine,

¹⁵ [Garantie renforcée pour la jeunesse — Commission européenne.](#)

¹⁶ Tels qu'Erasmus+, Horizon Europe, PRIMA, THAMM+, les programmes de la facilité des partenariats pour la mobilité, le réseau de connectivité Medusa et avec le soutien de l'Observatoire méditerranéen des compétences de l'ETF.

¹⁷ [UNESCO Centre du patrimoine mondial — Liste du patrimoine mondial.](#)

¹⁸ Notamment par l'extension éventuelle du [projet de coopération internationale — AfriPI.](#)

les régions peuvent faire en sorte que leur patrimoine devienne une source durable d'avantages économiques et sociaux. La protection du patrimoine artistique, culturel et naturel contre le pillage et le trafic (et la protection des droits des artistes contemporains) restent des domaines d'intérêt mutuel.

Les sites du patrimoine culturel et les musées peuvent devenir des **espaces de réflexion et de dialogue ouverts à diverses communautés**, offrant ainsi des possibilités de résilience et de cohésion culturelles. **L'art, la musique, l'artisanat traditionnel et le cinéma ont la capacité de** promouvoir la compréhension mutuelle, la diversité et le développement socio-économique. Le pacte encouragera les actions, telles que le lancement d'un dialogue de haut niveau sur la coopération culturelle, qui mettra également l'accent sur le patrimoine culturel.

Investir dans le sport renforce la cohésion, surmonte les fractures sociales et favorise l'inclusion. Outre les avantages pour la santé et pour l'économie, il joue un rôle essentiel dans la participation des jeunes et la promotion d'un sentiment d'appartenance. Les importantes manifestations sportives à venir¹⁹, qui rassemblent des pays de la région, offrent des possibilités prometteuses en matière de coopération régionale et de connectivité durable et contribuent à promouvoir l'égalité et la non-discrimination.

L'approfondissement du dialogue interreligieux favorise la compréhension mutuelle et à la coopération pacifique afin de relever les défis communs.

En s'appuyant sur les enseignements tirés d'Erasmus+, d'Europe créative et d'Horizon Europe, le pacte étudiera les moyens de renforcer encore la coopération en s'appuyant sur les initiatives existantes de l'UE dans les domaines de la recherche, de la culture, de la jeunesse et du sport.

Initiative Euromed en faveur de la culture, du sport et du tourisme

L'initiative encouragera un réseau multipartite réunissant les secteurs public et privé, la société civile, les fondations, les opérateurs touristiques et les universités afin de promouvoir le patrimoine culturel et l'industrie créative, le tourisme culturel et le sport, notamment par:

- **la protection et la valorisation du patrimoine culturel:**
 - **la mise en place d'un mécanisme spécifique pour protéger et promouvoir le patrimoine culturel méditerranéen** en mettant en commun les ressources publiques et privées;
 - **la création de parcours culturels méditerranéens** pour renforcer l'espace culturel méditerranéen commun;
 - **l'extension de l'espace européen commun des données pour le patrimoine culturel** aux partenaires du sud de la Méditerranée, dans le but de faire progresser la numérisation et de préserver leur patrimoine culturel;
- **la mise en place d'une plateforme numérique collaborative «CulturIT»** pour promouvoir la mise en adéquation des activités culturelles;
- **la participation à de grandes manifestations culturelles et l'amélioration des résidences pour les artistes et les autres acteurs culturels**, notamment par l'intermédiaire des réseaux régionaux de talents;

¹⁹Tels que les Jeux méditerranéens et la Coupe du monde 2030

- **la participation à des activités liées à la campagne #BeActive et à la Semaine européenne du sport** afin de sensibiliser aux avantages du sport pour la santé physique et mentale;
- **la collaboration avec les Jeux méditerranéens** pour renforcer la visibilité de cet événement bien établi, en particulier auprès des jeunes, afin de promouvoir les avantages du sport et ses effets positifs dans la lutte contre les stéréotypes et la promotion de l'inclusion.

1.3 Donner des moyens d'action à la société civile, aux jeunes et aux communautés locales

La société civile et les communautés locales sont profondément ancrées dans la réalité sur le terrain. Leur travail, qui consiste à aider les communautés locales à fournir des services sociaux et communautaires, à sensibiliser aux grands défis sociétaux, à renforcer la participation démocratique, à autonomiser les femmes et les jeunes et à soutenir l'habileté numérique, contribue à une société plus inclusive. Elles sont également essentielles pour améliorer la situation des groupes vulnérables, notamment des personnes handicapées.

Une société civile active et dotée de moyens d'action, aux côtés des parlements et des institutions publiques, peut faciliter le dialogue local et permettre une meilleure conception et une meilleure mise en œuvre des politiques dans l'intérêt des citoyens. Un **environnement médiatique** florissant est essentiel pour garantir un espace de discussion ouvert et inclusif. De même, favoriser le développement aux niveaux régional et local grâce à des approches intégrées et participatives peut contribuer à une croissance équilibrée, tant dans les zones urbaines que rurales.

Le pacte intensifiera les efforts visant à promouvoir un environnement favorable à la société civile et aidera les communautés locales à renforcer leurs capacités pour remplir efficacement leur rôle.

Donner des moyens d'action à la société civile, aux jeunes et aux communautés locales

L'initiative visera à soutenir une société civile et des communautés locales dynamiques en tant que vecteurs de développement et de cohésion sociale. Elle donnera les moyens d'agir aux acteurs clés qui peuvent soutenir concrètement leurs communautés, notamment par :

- **la mise en place d'une Assemblée parlementaire de la Méditerranée pour la jeunesse** afin de recueillir la voix et la contribution des jeunes ;
- **le soutien au développement d'un service civique méditerranéen** en créant une plateforme destinée à mettre en relation les jeunes de la région méditerranéenne avec un large éventail de possibilités de volontariat, tant dans leur propre pays que dans toute la région. Cette initiative s'appuiera sur des initiatives de volontariat et complètera d'autres initiatives en matière de mobilité, en favorisant une meilleure compréhension mutuelle entre les jeunes de l'espace méditerranéen commun ;
- **le fait de donner aux organisations dirigées par des femmes les moyens d'agir en tant qu'influenceuses essentielles au sein de leurs communautés** en les associant activement à la conception et à la mise en œuvre d'initiatives dans

différents secteurs, tels que le perfectionnement professionnel, l'enseignement supérieur et le soutien aux entreprises. L'action s'appuiera également sur l'expérience acquise pour soutenir les jeunes pousses dirigées par des femmes, notamment dans les zones rurales et reculées ;

- **le renforcement du soutien aux organisations de médias**, en facilitant les initiatives de renforcement des capacités, en offrant des possibilités de projets collaboratifs et en encourageant l'échange d'expériences. L'action renforcera notre coopération actuelle afin de soutenir les jeunes influenceurs dans la région ;
- **le renforcement du mécanisme de coopération au niveau local**, inspiré de l'approche de la Convention des maires, afin de promouvoir l'inclusion sociale au niveau local et municipal pour les citoyens de tout âge, notamment pour les personnes en situation de vulnérabilité.

II. Des économies plus fortes, plus durables et intégrées

L'approfondissement des relations commerciales et de l'intégration économique contribue à garantir la stabilité et la résilience économique. L'UE et ses partenaires du sud de la Méditerranée entretiennent des liens économiques solides et de longue date et recèlent un immense potentiel pour renforcer encore l'intégration économique des marchés dans la région afin de créer une croissance durable et des possibilités d'emploi. Nos économies sont complémentaires et peuvent offrir des avantages mutuels considérables.

Le succès du pacte dépendra également de la capacité à mobiliser des investissements publics et privés à grande échelle. La **stratégie «Global Gateway»²⁰ en Méditerranée** peut stimuler des investissements intelligents, propres et sûrs dans les secteurs du numérique, de l'énergie, de l'eau, de l'agriculture et des transports innovants, tout en renforçant les systèmes de santé, d'éducation et de recherche conformément au pacte pour une industrie propre de l'UE²¹.

II.1. Possibilités de commerce et d'investissement

L'UE est le premier partenaire commercial du voisinage méridional (41 % des échanges de marchandises de la région avec le monde en 2024). Les partenaires du sud de la Méditerranée soulignent souvent la nécessité de créer des chaînes de valeur et d'attirer et de conserver des volumes plus élevés d'investissements directs. Dans le même temps, le commerce et l'investissement nécessitent des environnements prévisibles, une stabilité macroéconomique, une convergence réglementaire et des conditions de concurrence équitables entre les secteurs public et privé.

La région offre d'importantes perspectives économiques et commerciales, soutenues par son capital humain, ses coûts compétitifs en matière d'énergies renouvelables et de transport, et par l'accélération de la transition numérique. La restructuration du commerce mondial ouvre de nouvelles perspectives, étant donné que le sud de la Méditerranée peut jouer un rôle dans la diversification des chaînes d'approvisionnement. S'appuyant sur des partenariats bilatéraux, le pacte contribuera à intensifier les travaux conjoints visant à mettre en place un paysage

²⁰ JOIN(2021) 30.

²¹ COM(2025) 85.

économique solide, à promouvoir des échanges et des investissements durables et à **intégrer davantage les chaînes d’approvisionnement**, notamment dans les secteurs de la santé et de l’agriculture, ainsi que dans celui des énergies et technologies propres, qui sont essentiels pour stimuler la compétitivité et les perspectives de décarbonation de l’espace méditerranéen commun. Le pacte renforcera la coopération sur les matières premières critiques afin de garantir des chaînes d’approvisionnement résilientes, transparentes et durables dans des secteurs clés, tels que les engrais.

Modernisation et renforcement des relations en matière de commerce et d’investissement pour une croissance plus inclusive, résiliente et durable

L’initiative vise à exploiter le potentiel des **accords commerciaux existants**²² et à s’engager dans de nouvelles initiatives visant à renforcer l’intégration économique, notamment par:

- **le soutien à la modernisation des relations commerciales bilatérales de manière plus souple et ciblée**, au moyen de nouvelles formes d’engagement dans des secteurs clés d’intérêt mutuel, tout en veillant à la mise en œuvre effective des engagements visant à supprimer les obstacles non tarifaires au commerce, afin d’accroître la prévisibilité et de renforcer la confiance des investisseurs;
- **l’étude de la possibilité d’accords de facilitation des investissements durables** avec les partenaires intéressés en vue d’attirer les investissements directs étrangers (IDE);

L’initiative encouragera et attirera les **investissements** afin de soutenir les économies innovantes et numériques et de renforcer l’intégration de la chaîne d’approvisionnement, notamment par:

- **l’amélioration de l’environnement des entreprises et des investissements, de la convergence réglementaire et de la simplification des procédures douanières**, notamment au moyen d’une assistance technique destinée à soutenir les réformes économiques des pays partenaires²³;
- **le déploiement à grande échelle de plateformes d’investissement nationales et thématiques**, réunissant le secteur privé, les IFI et les institutions financières nationales.

II.2. Tirer parti des écosystèmes de jeunes pousses

Malgré de nombreux défis structurels, la région du sud de la Méditerranée a connu une augmentation de l’activité entrepreneuriale, en s’appuyant sur une population jeune et à l’aise avec la technologie et sur un intérêt croissant des investisseurs. **Une diversification progressive et une transformation structurelle de l’économie sont en cours au niveau local**, tant dans les zones urbaines que rurales, ce qui crée de nouvelles possibilités de développer des chaînes de valeur nationales et régionales tout en renforçant la complémentarité en faveur de l’intégration économique. Pour exploiter pleinement ce potentiel, il est essentiel de soutenir la production et les entreprises locales, notamment dans le secteur agricole. Pour

²² Notamment la convention régionale sur les règles d’origine préférentielles paneuro-méditerranéennes.

²³ Y compris, le cas échéant, dans le cadre de l’assistance macrofinancière de l’UE.

ce faire, il conviendra d'explorer davantage le rôle de l'entrepreneuriat social local et des autres modèles économiques en tant que moteurs essentiels d'une croissance économique inclusive et durable.

StartUp4Med

L'initiative permettra de libérer le potentiel de croissance et de création d'emplois des jeunes pousses et des micro, petites et moyennes entreprises (MPME)²⁴, en offrant des possibilités d'accroître la participation économique, en particulier pour les jeunes et les femmes. Elle établira des liens avec les mécanismes sectoriels existants²⁵ et s'inscrira dans le droit fil de la stratégie de l'UE en faveur des jeunes pousses et des entreprises en expansion²⁶. Pour y parvenir, les mesures suivantes sont proposées:

- **la mise en place d'un mécanisme régional de soutien à la création d'entreprises** afin d'améliorer l'accès au financement et la mobilisation des investissements. Dans le cadre d'une approche «Équipe Europe», les institutions financières européennes seront mobilisées en combinaison avec d'autres canaux de financement, tels que les prêts sur l'honneur, le financement participatif et le financement mixte²⁷;
- **la mise en place d'un programme «Open for Business»** destiné au secteur privé afin de recenser les sujets de préoccupation et de faciliter la simplification juridique et réglementaire;
- **la conception d'une boîte à outils politique** pour promouvoir la formalisation des MPME, notamment au moyen de procédures administratives simplifiées, d'incitations financières et de liens en matière de protection sociale. Les microentrepreneurs informels bénéficieront d'un soutien ciblé, tel que l'accompagnement, l'assistance juridique et la certification des compétences.

II.3. Infrastructures numériques et cybersécurité

La révolution du numérique et de l'intelligence artificielle (IA) remodèle les économies et les sociétés. Il existe une forte incitation à établir des partenariats dans ce domaine afin de libérer le potentiel des solutions numériques, de données et d'IA pour renforcer la compétitivité et l'efficacité de nos économies et de nos sociétés, tout en garantissant la sécurité, la souveraineté et le respect des valeurs fondamentales, des droits de l'homme et des principes de bonne gouvernance.

Une véritable interconnexion au moyen d'infrastructures numériques sûres et fiables dans toute la Méditerranée est un objectif fondamental non seulement pour rapprocher nos économies et nos citoyens, mais aussi pour renforcer la sécurité commune et la communication

²⁴ Selon les statistiques de la Banque mondiale, les MPME du sud de la Méditerranée représentent 90 % du nombre total d'entreprises et contribuent aux deux tiers du PIB et à 75 % de l'emploi.

²⁵ BlueInvest est ouvert aux jeunes pousses innovantes de l'économie bleue et aux PME technologiques de la Méditerranée.

²⁶ COM(2025) 270.

²⁷ Le mécanisme régional de soutien à la création d'entreprises pourrait tirer parti de l'expérience du financement par capital-risque du Conseil européen de l'innovation - CEI pour soutenir l'innovation «deep tech» en Europe, en particulier pour les pays de la région associés à Horizon Europe et qui en bénéficient déjà.

sans discontinuité. Les flux de données sont essentiels au développement économique et sociétal et ouvriront de nouvelles perspectives aux citoyens, aux entreprises et aux organisations dans toute la Méditerranée.

Dans ce contexte, il demeure primordial d'améliorer l'accès aux services publics en ligne, de proposer des solutions en matière de gouvernance en ligne et d'infrastructures publiques numériques (IPN), de sécuriser les infrastructures critiques, de renforcer la gouvernance et la réglementation numériques et de protéger les droits numériques.

La mise à disposition de données et d'informations ouvertes par les systèmes spatiaux appartenant à l'UE, tels que Copernicus, rendue possible par les infrastructures numériques, peut contribuer à accroître les débouchés commerciaux dans la région.

Une offre pour les entreprises technologiques en vue d'une économie numérique et d'une économie des données intégrées

L'initiative vise à **présenter une offre pour les entreprises technologiques** des partenaires du sud de la Méditerranée²⁸, notamment:

- **en soutenant le déploiement d'infrastructures numériques sûres et fiables dans les domaines des systèmes de câbles sous-marins, des réseaux 5G, de la connectivité à haut débit en milieu rural et des infrastructures des centres de données:**
 - **en reliant tous les pays intéressés de la région au moyen de systèmes de câbles sous-marins, tels que Medusa et Blue-Raman**, avec la possibilité d'étendre également cette offre aux partenaires du Golfe. Cela facilitera l'échange sécurisé et continu de données, notamment au moyen d'interconnexions avec des initiatives existantes, telles que le corridor numérique UE-Afrique-Inde, en les reliant également au corridor économique Inde-Moyen-Orient-Europe (IMEC) et à l'initiative de coopération transméditerranéenne en matière d'énergies renouvelables et de technologies propres (T-MED);
 - **en proposant un soutien technique et financier**, fourni par des fournisseurs de confiance, **pour le déploiement de centres 5G et de données sécurisés et fiables** dans la région en associant les IFI, les institutions financières de l'UE et les institutions financières nationales, **conformément à la boîte à outils 5G et à d'autres législations pertinentes**²⁹;
- **en lançant un programme régional de renforcement des capacités dans le domaine des télécommunications et en étudiant la possibilité de mettre en place des cadres appropriés pour les télécommunications, y compris la coopération en matière d'itinérance**, entre les partenaires du sud de la Méditerranée intéressés;

²⁸ Conformément à la stratégie numérique internationale pour l'UE, JOIN(2025) 140 final.

²⁹ [Boîte à outils de l'UE pour la sécurité des réseaux 5G](#).

- en s'inspirant du modèle **des pôles européens d'innovation numérique et des fabriques d'IA de l'UE³⁰**, **accélérer la mise en place d'écosystèmes d'IA**. Cela comprend le déploiement d'infrastructures d'IA et de données ainsi que le soutien aux universités, aux PME, à l'industrie et aux jeunes pousses afin qu'elles puissent développer et appliquer l'IA dans divers secteurs tels que la fabrication, les soins de santé, l'agriculture ou le climat;
- **en partageant l'expertise et des solutions concrètes de gouvernance en ligne dans les domaines des identités numériques et des IPN:**
 - en recourant à **des services de confiance ouverts, à l'identité numérique et à des IPN sûres** et conformes à la protection des données;
 - en simplifiant les échanges transfrontières entre les gouvernements et les entreprises tout en facilitant la mobilité des citoyens;
- **en renforçant les échanges techniques et la coopération en matière de cybersécurité**, notamment pour soutenir la capacité à **détecter les menaces et incidents de cybersécurité, à s'y préparer et à y réagir**.

II.4. Investir dans les énergies renouvelables et les technologies propres

La Méditerranée est **un lieu essentiel de la biodiversité et une région particulièrement exposée au changement climatique**, menacée par des **défis et des pressions environnementaux** croissants. Le pacte définira **un programme commun visant à libérer le potentiel du sud de la Méditerranée en matière d'énergies renouvelables et à obtenir un triple bénéfice**: accélérer la décarbonation de la région, améliorer sa sécurité énergétique et renforcer sa compétitivité industrielle. Une **transition vers un modèle énergétique efficace, fiable et durable est essentielle pour la région**. Conformément au pacte pour une industrie propre, une économie circulaire efficace dans l'utilisation des ressources, comprenant le développement des énergies renouvelables et la fabrication de technologies propres, offre d'importants avantages socio-économiques et attire des IDE. Ces objectifs seront poursuivis au moyen de cadres commerciaux bilatéraux flexibles et modernisés et de nouvelles formes d'engagement, telles que des accords de facilitation des investissements durables et des partenariats pour des échanges et des investissements propres dans le cadre de l'initiative de coopération transméditerranéenne en matière d'énergies renouvelables et de technologies propres. Cela passera également par une coopération renforcée avec les partenaires du Golfe, ainsi qu'avec l'Afrique subsaharienne.

Initiative de coopération transméditerranéenne en matière d'énergies renouvelables et de technologies propres (T-MED)

L'initiative soutiendra une coopération transméditerranéenne mutuellement bénéfique en faisant progresser la transition énergétique intérieure et le développement des technologies propres dans les pays partenaires du sud de la Méditerranée, tout en créant des perspectives économiques et en facilitant le commerce des énergies renouvelables et les partenariats industriels dans l'ensemble de la région, notamment par:

³⁰ [Fabriques d'IA | Façonner l'avenir numérique de l'Europe.](#)

- **la mise en place d'une plateforme d'investissement T-MED**, qui servira d'outil de coordination pour développer une réserve de projets dans le domaine de la production d'énergie renouvelable, des infrastructures de réseau, y compris les réseaux nationaux de transport et de distribution dans les pays partenaires du sud de la Méditerranée, qui sont liés aux projets d'intérêt mutuel recensés conformément au règlement RTE-E, et la fabrication de technologies propres. La plateforme réunira des promoteurs de projets, des IFI, des institutions financières nationales et de l'UE, des instruments financiers de l'UE et des investisseurs privés afin de stimuler les investissements à grande échelle, en mettant l'accent sur les solutions de mixage et de réduction des risques;
- **la création d'un mécanisme réglementaire spécial** pour aider les partenaires du sud de la Méditerranée à mettre en œuvre des réformes ciblées de la réglementation et du secteur de l'énergie³¹ liées à la propension à investir et à l'accès aux instruments financiers de l'UE;
- **la modélisation des systèmes énergétiques** afin de mieux évaluer les incidences sur l'économie, la durabilité et la sécurité d'une pénétration accrue des énergies renouvelables ainsi que des nouveaux projets d'infrastructures énergétiques dans la région;
- **l'accès à un instrument d'appui technique** servant de portail unique pour les énergies renouvelables, efficacité énergétique, l'électrification et l'assistance technique liée aux technologies propres;
- **la mise en place d'un programme de certification et de soutien au commerce des énergies renouvelables** afin de permettre le commerce transfrontalier d'électricité et d'hydrogène renouvelables. Un **manuel** pratique sera lancé pour guider la mise en œuvre des systèmes de certification et des garanties d'origine transfrontières pilotes³²;
- **le renforcement des collaborations industrielles dans le domaine des technologies propres** afin de favoriser des partenariats industriels solides entre les entreprises européennes et celles du sud de la Méditerranée tout au long des chaînes de valeur critiques. Il peut s'agir des énergies solaire et éolienne, des électrolyseurs et de la production d'hydrogène propre, ainsi que des technologies de chauffage et de refroidissement, des technologies de réseau et de stockage, des pompes à chaleur et des technologies d'efficacité énergétique dans les secteurs de l'industrie et du bâtiment;
- **le soutien à la création d'organisations professionnelles européennes spécifiques à chaque pays dans le domaine de l'énergie et des technologies propres sur le terrain**; Cela peut se faire en coopération avec le réseau Entreprise Europe (EEN) et les pôles industriels européens. Une **plateforme réservée aux parties prenantes** sera mise en place pour recenser les secteurs prioritaires, élaborer des plans d'action

³¹ Il peut s'agir notamment de l'accès au réseau pour les tiers, des accords d'achat d'électricité, de la transparence et de la réforme des tarifs, notamment pour refléter les coûts, du dégroupage, de la libéralisation des marchés de gros et de détail, du commerce transfrontalier et de l'intégration régionale).

³² Une coopération réglementaire avec les pays du sud de la Méditerranée sera nécessaire pour permettre l'adoption des exigences en matière d'électricité et de carburants renouvelables, compatibles avec le cadre de l'UE. Des accords spécifiques avec des pays tiers seront nécessaires pour permettre la reconnaissance mutuelle des garanties d'origine.

globaux tenant compte de la dimension de genre et associer activement le secteur privé de l'UE. Cette plateforme jouera également un rôle central dans la facilitation des possibilités de co-investissement et la négociation d'accords d'achat de la production qui sous-tendent une collaboration à long terme en synergie et en complémentarité avec la plateforme de l'UE sur l'énergie et les matières premières;

- **l'élaboration d'une stratégie en matière de compétences T-MED³³**, qui contribuera à faire face aux déficits de main-d'œuvre et à remédier aux écarts entre les femmes et les hommes, ainsi qu'à aligner la formation sur les besoins de l'industrie et des employeurs.

II.5 Vers une Méditerranée durable et résiliente

Le changement climatique, la pollution et la perte de biodiversité affectent fortement la région méditerranéenne et sa résilience. La transition propre offre également une occasion de stimuler la compétitivité durable dans la région. Le pacte permettra de tirer parti des avantages découlant de cette transition, tout en s'attaquant aux effets croissants du changement climatique et à la dégradation de l'environnement, y compris dans le cadre d'un éventuel traité mondial contre la pollution par les plastiques. Le pacte s'attaquera également à la vulnérabilité de la région face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement en soutenant une planification efficace et en mobilisant les flux de financement disponibles pour les investissements durables, à la fois internationaux et nationaux, privés et publics.

Partenariat pour une transition propre, une croissance durable et la résilience

L'initiative vise à soutenir la coopération régionale et les partenariats locaux dans le domaine de l'environnement, notamment dans le cadre de la convention de Barcelone³⁴, et du climat afin de favoriser une transition propre et un développement économique résilient face au changement climatique, notamment par:

- **le renforcement de la collaboration** avec les partenaires du sud de la Méditerranée intéressés en ce qui concerne les **solutions climatiques**, grâce au dialogue et à la promotion du partage des connaissances, ainsi qu'à la fourniture d'une assistance technique ciblée sur les instruments d'atténuation du changement climatique, y compris la tarification du carbone;
- **la création de réserves d'investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique** en renforçant les capacités nationales et locales pour élaborer et mettre en œuvre des projets, tout en tirant parti des partenariats avec les IFI, les fonds pour le climat et les parties prenantes privées;
- **la mise en place d'un plan régional pour faciliter les investissements** dans le traitement moderne des eaux usées et la gestion des déchets solides;

³³ Action liée aux partenariats existants dans le domaine des énergies renouvelables (pacte pour les compétences) et aux projets Erasmus+ connexes tels que SHOREWINNER.

³⁴ [La convention de Barcelone et ses protocoles | UNEP MAP](#).

- **le lancement de nouveaux partenariats pour la résilience dans le domaine de l'eau** afin de renforcer la coopération en matière de gestion intégrée des ressources en eau, en particulier la réutilisation de l'eau;
- **le renforcement de l'initiative «Green Forward»**, en donnant en particulier aux PME les moyens d'agir, afin de promouvoir l'économie circulaire et l'utilisation efficace des ressources, d'éliminer les plastiques à usage unique, de soutenir la bioéconomie et de favoriser le dialogue réglementaire sur la circularité, notamment dans le domaine du textile;
- **le soutien à la mise en œuvre conjointe du cadre mondial en matière de biodiversité**, notamment la mise en œuvre des stratégies nationales et plans d'action en faveur de la biodiversité, ainsi que la création, l'extension et la gestion de zones protégées, en particulier de zones marines protégées.

II.6. Promotion d'une économie bleue durable

La mer Méditerranée fait vivre des millions de personnes, mais elle est soumise à des pressions économiques et environnementales croissantes. Le pacte favorisera une économie bleue équitable, durable et compétitive, conformément au **pacte européen pour l'Océan**³⁵, notamment dans le cadre de la prochaine déclaration ministérielle MedFish4ever, qui façonnera la prochaine Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) au-delà de 2027. En outre, conformément à la **stratégie européenne pour la résilience dans le domaine de l'eau**³⁶, le pacte renforcera la gouvernance de l'eau et encouragera une utilisation efficace et durable de l'eau grâce à l'interaction entre l'eau, l'énergie, l'alimentation et les écosystèmes.

Santé et richesse de la Méditerranée bleue

L'initiative vise à restaurer les ressources naturelles des écosystèmes méditerranéens, à renforcer leur résilience, à améliorer la durabilité des pratiques de pêche et d'aquaculture et la gouvernance internationale de la pêche, ainsi qu'à stimuler l'innovation dans le domaine des technologies bleues, notamment par:

- **le soutien aux investissements dans des solutions durables pour l'économie bleue** dans le cadre du partenariat pour la Méditerranée bleue et de la plateforme BlueInvest;
- **le lancement de la communauté de pratique pour l'économie bleue de l'UE**³⁷ afin de fournir des orientations fondées sur la collecte de données, l'élaboration de normes et de méthodologies en matière de données, ainsi que l'analyse et la recherche;
- **le renforcement de la diplomatie des océans** afin de collaborer avec les partenaires du sud de la Méditerranée pour promouvoir le respect des normes de gouvernance internationale³⁸ et améliorer les cadres juridiques liés à la gestion régionale des pêches;
- **l'élaboration d'un nouveau projet visant à accroître les capacités de contrôle et d'inspection des États côtiers** afin d'améliorer la gouvernance régionale de la pêche

³⁵ COM(2025) 281 final.

³⁶ COM(2025) 280 final.

³⁷ Observatoire de l'économie bleue de l'Union européenne.

³⁸ Notamment ratifier et mettre en œuvre l'accord BBNJ.

et de lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) par le renforcement des capacités en matière de suivi, de contrôle et de surveillance;

- **l'intensification de la coopération régionale afin de garantir une utilisation plus cohérente et durable de l'espace marin grâce à la planification de l'espace maritime**, en tant que facteur de protection de la nature et de coexistence des activités en mer;
- **le lancement de l'initiative «De l'eau au marché»**, afin d'aider les producteurs, les coopératives et les associations du secteur aquatique à augmenter la valeur ajoutée de leur production, à améliorer la transformation et à conquérir de nouveaux marchés, notamment en leur facilitant l'accès au financement et à l'investissement;
- **le renforcement d'activités conjointes de recherche et d'innovation sur l'interaction entre l'eau, l'énergie, l'alimentation et les écosystèmes (WEFE)** en s'appuyant sur PRIMA³⁹;
- **le renforcement de la «mission pour une Méditerranée bleue»⁴⁰ en faveur de la restauration et de la résilience**, en proposant des solutions de recherche et d'innovation afin de restaurer la mer Méditerranée, ses écosystèmes aquatiques et sa biodiversité, d'enrayer la pollution marine et d'origine tellurique, de réduire le bruit des océans, d'accroître la résilience climatique et hydrique et la préparation des communautés côtières aux événements extrêmes.

II.7. Transports durables et connectivité accrue

Une région bien connectée est essentielle pour soutenir le commerce et les secteurs émergents tout en stimulant la décarbonation des activités économiques. L'espace méditerranéen commun souffre souvent d'une fragmentation des transports et de la réglementation, d'un sous-investissement et d'un manque de capacité de planification, ce qui a des répercussions considérables sur la mobilité transfrontière des personnes, des biens et des services. Il est donc essentiel de combler les lacunes en matière de capacités et de remédier aux divergences réglementaires dans les domaines des douanes, de l'efficacité, de la sûreté, de la sécurité et des normes environnementales. Ainsi, il sera plus facile d'atteindre l'objectif consistant à étendre le réseau transeuropéen de transport (RTE-T) de l'UE et, le cas échéant, d'accroître encore la connectivité avec les régions voisines, telles que le Golfe et au-delà. En particulier, la poursuite de la coordination et de l'expansion du corridor économique Inde – Moyen-Orient – Europe (IMEC) renforcerait la fiabilité des transports et la sécurité de la connectivité numérique en Méditerranée, tout en contribuant à la sécurité économique de la région.

Des transports durables pour une région mieux connectée

L'initiative vise à fournir des solutions de transport fiables et durables, notamment par:

- **l'intensification des efforts conjoints visant à promouvoir la production et l'adoption de carburants renouvelables et bas carbone pour le transport**

³⁹ [Partenariat en matière de recherche et d'innovation dans la zone méditerranéenne \(PRIMA\)](#).

⁴⁰ [BlueMissionMed](#)

(maritime et aérien), conformément aux principes énoncés dans les règlements de l'UE sur les carburants durables pour l'aviation⁴¹, sur les carburants marins durables⁴² et dans la stratégie portuaire de l'UE⁴³. Il s'agira également de chercher à aligner les pratiques durables sur les normes internationales (OACI, OMI), soutenant ainsi également les acteurs méditerranéens dans leurs efforts de prévention de la pollution causée par les navires et encourageant les efforts de coopération dans le cadre des conventions maritimes régionales⁴⁴ afin de promouvoir un espace méditerranéen commun propre, sécurisé et sûr;

- **l'amélioration de la connectivité dans l'ensemble de la région grâce au développement des liaisons de transport multimodales et au renforcement de l'interopérabilité et de l'alignement réglementaire**, ce qui permettra de progresser sur la voie de l'extension du RTE-T aux pays du sud de la Méditerranée et d'établir des liens avec l'IMEC, l'initiative T-MED et l'Afrique subsaharienne. La connexion des ports à d'autres modes de transport à faible intensité de carbone permettra une meilleure intégration des plateformes côtières avec les marchés intérieurs. Un niveau plus élevé d'alignement réglementaire peut être assuré en soutenant des projets d'assistance technique et en renforçant le dialogue stratégique;
- **l'amélioration de la connectivité aérienne**, conformément aux normes environnementales, en poursuivant les travaux sur les accords de transport aérien existants ou nouveaux au niveau de l'UE avec les partenaires du sud de la Méditerranée et en soutenant le marché unique du transport aérien africain;
- **le soutien aux projets de mobilité urbaine et rurale dotés de l'expertise et de la technologie de l'UE** afin de compléter les efforts déployés en matière de transport multimodal en mettant en œuvre le concept de nœuds urbains RTE-T⁴⁵ et de promouvoir la durabilité — notamment par l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets — et la qualité de vie dans les villes en pleine expansion de la Méditerranée.

II.8. Élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et partage des connaissances

La promotion de l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et du partage des connaissances demeure d'une importance capitale. Le système Copernicus de l'UE propose notamment des services sur l'état de l'environnement de la Terre, sur la base d'une politique globale, libre et ouverte en matière de données, et peut donc soutenir une prise de décision

⁴¹ PE/29/2023/REV/1, règlement (UE) 2023/2405.

⁴² PE/26/2023/INIT, règlement (UE) 2023/1805.

⁴³ P9 (2024) 0025 — Construction d'une stratégie portuaire européenne globale.

⁴⁴ Plusieurs États membres de l'UE (Croatie, Chypre, France, Grèce, Italie, Malte, Slovaquie et Espagne) ainsi que l'Algérie, l'Égypte, Israël, le Liban, la Libye, le Maroc, la Syrie et la Tunisie participent au centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), géré par l'Organisation maritime internationale (OMI) et opérant dans le cadre de la convention de Barcelone gérée par le PNUE.

⁴⁵ Le concept de nœuds urbains RTE-T garantit 1) la reconnaissance du rôle important des villes dans l'ensemble du réseau de transport, 2) l'élaboration de plans de mobilité urbaine durable (PMUD) pour la zone fonctionnelle autour des villes, 3) la collecte de données sur la sécurité, la durabilité et l'accessibilité, et 4) la construction de plateformes multimodales.

fondée sur des données probantes. En particulier, la disponibilité de statistiques et de données officielles pertinentes et comparables est essentielle pour la prise de décision et l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes.

Partage des connaissances et statistiques pour une meilleure prise de décision

L'initiative vise à améliorer le partage des statistiques, des connaissances et des données entre l'UE et les partenaires du sud de la Méditerranée, notamment par:

- **la mise en place d'un mécanisme ad hoc** d'échange d'informations et d'évaluation des incidences transfrontières de la législation concernée;
- **la poursuite du développement de la coopération** avec les instituts nationaux de statistique des pays du sud de la Méditerranée **afin de fournir des statistiques et des données officielles pertinentes et comparables** sur les domaines couverts par les trois piliers du pacte;
- le partage des bonnes pratiques et des expériences, **en utilisant de nouvelles sources de données et des technologies modernes, y compris l'IA**, afin de mettre au point de nouvelles connaissances statistiques et des outils statistiques pertinents;
- **la promotion de l'innovation dans le secteur public** en s'appuyant sur les données et informations disponibles provenant des systèmes spatiaux de l'UE afin de préparer des décisions fondées sur des données probantes dans de nombreux domaines couverts par le pacte.

III. Sécurité, préparation et gestion de la migration

L'espace méditerranéen commun est confronté à des défis liés à la sécurité, aux risques naturels et d'origine humaine, à la migration illégale et à la gestion des frontières. L'instabilité dans les zones sensibles de la région crée de l'insécurité, mettant à rude épreuve la résilience des sociétés.

Les pressions croissantes aux frontières, la criminalité transfrontière et les défis communs liés à la migration illégale le long des principales routes migratoires exigent des efforts coordonnés afin de lutter contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains, tout en garantissant des approches sûres, ordonnées et fondées sur les droits qui assurent la protection des droits des migrants et des réfugiés et promeuvent les voies de mobilité. La résolution de ces problèmes interconnectés nécessite une coopération soutenue et collaborative afin de favoriser la stabilité et la prospérité dans l'ensemble de la région.

III.1. Paix et sécurité

L'ordre international fondé sur des règles est mis à rude épreuve. Outre les menaces traditionnelles, telles que le terrorisme, l'extrémisme violent et la criminalité organisée, de nouvelles menaces transfrontières apparaissent, telles que les cybermenaces et les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger — souvent dans le cadre de campagnes hybrides plus larges — ou la radicalisation de mineurs et de jeunes adultes. L'exploitation accrue du domaine maritime met en lumière de nouvelles vulnérabilités, qu'il s'agisse des risques associés à des pratiques de transport maritime non conformes ou de l'importance croissante des infrastructures maritimes.

Ces menaces comptent parmi les **défis communs les plus graves et les plus complexes en matière de sécurité**. L'UE et ses partenaires du sud de la Méditerranée doivent coopérer plus étroitement et renforcer la résilience, également dans le droit fil des engagements pris dans le cadre de la stratégie de sûreté maritime de l'UE⁴⁶.

Le pacte visera à parvenir à une **compréhension commune des situations régionales et internationales en matière de sécurité**. Il favorisera la coopération, notamment dans des domaines tels que la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, le contournement des sanctions de l'UE, la sûreté maritime, la résilience des infrastructures critiques, les menaces hybrides et les cybermenaces, les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, le renforcement des capacités de défense, la médiation en faveur de la paix et la résolution des conflits.

En Méditerranée, les missions et les opérations civiles et militaires de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'UE, en particulier l'opération IRINI et la mission d'assistance de l'UE pour une gestion intégrée des frontières en Libye (EUBAM Libye), jouent un rôle central. Elles contribuent à la promotion de la coopération avec la Libye, au renforcement de la stabilité régionale, à la mise en œuvre de l'embargo sur les armes imposé par les Nations unies à la Libye et à la lutte contre le trafic illicite et la traite des êtres humains. Au-delà de la Méditerranée, l'UE soutient ses partenaires dans la région dans le cadre de nouvelles missions civiles et militaires relevant de la PSDC⁴⁷.

Initiative UE-MED pour la paix et la sécurité

L'initiative soutiendra une approche coordonnée des questions concrètes liées à la paix et à la sécurité, notamment par:

- **la mise en place d'un forum régional pour l'UE et les pays du sud de la Méditerranée sur la paix et la sécurité**. Le forum pourrait offrir un cadre informel afin de favoriser une appréciation commune de la situation régionale. Il pourrait aussi servir à partager les points de vue et à coordonner les approches sur des questions d'intérêt commun, telles que la situation en matière de sécurité dans la région et les activités correspondantes liées à la paix et à la sécurité, y compris la médiation en faveur de la paix, et à recenser les possibilités de soutien au renforcement des capacités des partenaires;
- **la promotion de dialogues et de consultations spécifiques sur la paix, la sécurité et la défense** avec les partenaires du sud de la Méditerranée;
- **l'examen des contributions potentielles des partenaires du sud de la Méditerranée aux missions et opérations relevant de la PSDC**, notamment au moyen de **nouveaux accords-cadres de participation**⁴⁸;

⁴⁶ [Stratégie de sûreté maritime – Commission européenne](#).

⁴⁷ Il s'agit notamment de l'EUNAVFOR ATALANTA et de l'EUNAVFOR ASPIDES en mer Rouge, de la mission de conseil de l'UE visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité en Iraq (EUAM Iraq), de la mission de l'UE d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah (EU BAM Rafah) et de la mission de police de l'UE pour les territoires palestiniens (EUPOL COPPS).

⁴⁸ Ces accords définissent les conditions de participation des pays tiers aux opérations de gestion de crises menées par l'UE, ainsi que les relations entre ces pays et l'UE dans le cadre de la réalisation des missions et opérations.

- **le renforcement des capacités des partenaires, notamment au moyen de mesures d'assistance au titre de la facilité européenne pour la paix (FEP), ainsi que de la poursuite de la coordination et des synergies avec les activités de renforcement des capacités de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), dans le respect de l'autonomie décisionnelle de l'UE et de l'OTAN;**
- **des formations sous les auspices du Collège européen de sécurité et de défense,** par exemple dans le domaine du changement climatique, de l'environnement ainsi que de la paix, de la sécurité et de la défense;
- **l'utilisation accrue de la boîte à outils de renseignement de source ouverte pour détecter et analyser les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger axées sur la désinformation fondée sur l'identité⁴⁹ et l'amélioration de l'appréciation de la situation afin de mieux tenir compte des spécificités de ces activités dans la région;**
- **la mise en place d'un dialogue avec les partenaires du sud de la Méditerranée sur la sécurité des câbles sous-marins,** et conformément au plan d'action de l'UE sur la sécurité des câbles⁵⁰, qui comprend des mesures de détection, de réaction et de rétablissement;
- **le renforcement de la coopération en ce qui concerne les menaces qui pèsent sur la sûreté maritime,** telles que le transport maritime ne répondant pas aux normes et les pratiques de navigation à risque, notamment dans le cadre de l'Organisation maritime internationale;
- **l'intensification des échanges et de la coopération en matière de prévention de l'extrémisme violent dans le cadre d'initiatives mondiales pertinentes, notamment le pôle de connaissances de l'UE sur la prévention de la radicalisation;**
- **la facilitation des échanges interrégionaux entre l'UE et la région du sud de la Méditerranée sur les questions liées au cyberspace et à la santé;**
- **le renforcement de la coopération avec les autorités nationales en s'attaquant au contournement des sanctions et aux risques maritimes, environnementaux et en matière de concurrence posés par le transport maritime non conforme aux normes et les pratiques de navigation à risque.**

III.2. Améliorer la préparation de la région

Pour construire un espace méditerranéen commun sûr, il est nécessaire d'**améliorer la préparation de la région aux catastrophes ainsi qu'aux risques naturels et d'origine humaine**. Dans une région qui se réchauffe 20 % plus vite que la moyenne mondiale, le changement climatique devrait aggraver les risques actuels, agissant comme un multiplicateur de menaces et provoquant des catastrophes plus fréquentes et plus graves qui ont des répercussions tant sur l'environnement que sur les systèmes socio-économiques, en particulier sur les communautés côtières et insulaires.

⁴⁹ [How to Detect & Analyse Identity-Based Disinformation/FIMI: A Practical Guide to Conduct Open Source Investigations | EEAS.](#)

⁵⁰ JOIN(2025) 9 final.

Les incendies de forêt, les sécheresses, la rareté de l'eau ainsi que les inondations et les phénomènes météorologiques extrêmes affectent déjà la santé des sols et la sécurité alimentaire, qui sont les principaux facteurs de stabilité politique et de cohésion sociale dans la région. L'agriculture innovante joue un rôle important dans l'amélioration de la préparation aux catastrophes et aux risques naturels et d'origine humaine.

Le risque de dangers pour la santé souligne l'importance cruciale de renforcer les mesures de sécurité sanitaire afin de garantir la résilience face aux menaces émergentes. Dans ce contexte, outre la mise en place d'une culture de la préparation dès la conception, le renforcement de la capacité et la coopération entre les partenaires publics et privés à réagir à des événements imprévus ainsi que l'intensification des actions de prévention et des mécanismes de réponse conjointe face aux phénomènes météorologiques extrêmes, notamment les inondations et les sécheresses, et des mécanismes de réaction conjointe à ces phénomènes, conformément à la stratégie européenne pour une union de la préparation⁵¹ récemment adoptée, demeurent une priorité. Dans le cadre d'une approche englobant l'ensemble de la société et d'une approche pangouvernementale, une décentralisation efficace et des liens avec les autorités locales, ainsi qu'une participation active des organisations de la société civile sont essentiels pour garantir des réponses rapides, tirer parti des connaissances locales et favoriser la résilience au niveau local.

Préparation aux catastrophes en Méditerranée

L'initiative vise à améliorer la préparation de la région et à renforcer les capacités de réaction dans l'ensemble de l'espace méditerranéen commun grâce à une approche multirisques. Pour y parvenir, les mesures suivantes sont proposées:

- **le soutien au développement d'un système d'alerte précoce «tous risques»** s'appuyant sur les outils existants (par exemple, le service Copernicus de gestion des urgences) conformément à l'initiative «Alertes précoces pour tous» et aux objectifs du mécanisme de protection civile de l'Union en matière de résilience face aux catastrophes liés à des stratégies d'action anticipatives;
- **le soutien à la préparation aux crises de sécurité alimentaire**, en s'appuyant sur le modèle du mécanisme européen de préparation et de réaction aux crises de sécurité alimentaire⁵²;
- **le renforcement des dialogues bilatéraux existants sur la politique agricole** et la mise en place de nouveaux dialogues de partenariat sur la politique agroalimentaire avec les partenaires du sud de la Méditerranée, conformément à la vision pour l'agriculture et l'alimentation⁵³;
- **le renforcement des synergies en matière de préparation aux catastrophes** avec l'initiative de l'UE relative aux centres d'excellence pour l'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, dans le cadre de formations et d'exercices de simulation, du partage des bonnes pratiques et d'une sensibilisation accrue;

⁵¹ JOIN(2025) 130 final.

⁵² [Ensuring global food supply and food security \(garantir l'approvisionnement alimentaire mondial et la sécurité alimentaire\) — Commission européenne.](#)

⁵³ COM(2025) 75 final.

- **l'intensification de la coopération en matière de protection civile**, en s'appuyant sur les initiatives régionales existantes et en tirant parti des programmes de coopération Interreg⁵⁴. Une **nouvelle plateforme européenne de lutte contre les incendies basée à Chypre** soutiendra également les voisins régionaux⁵⁵;
- **l'étude des possibilités offertes par les modèles d'IA** en matière de préparation aux catastrophes, en particulier **le renforcement des capacités de gestion des crises et d'intervention d'urgence** en intégrant des algorithmes d'IA dans les services existants et en développant des systèmes d'aide à la décision multirisques dans le cadre de l'IA au service du bien public⁵⁶.

III.3. Gestion de la migration

La migration est une réalité mondiale. Sa gestion est une responsabilité conjointe qui nécessite une coopération étroite et **une approche globale, axée sur l'ensemble de la route et fondée sur les droits**, conformément à la dimension extérieure du pacte sur la migration et l'asile⁵⁷. Il s'agit notamment de renforcer la gouvernance de la migration, d'améliorer la gestion des frontières, de prévenir les départs illégaux, de soutenir les efforts de lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains, ainsi que de favoriser la migration légale et la mobilité, conformément au droit international et aux droits de l'homme. Faciliter les activités de retour, de réadmission et de réintégration de manière effective, soutenir les efforts de réinstallation et fournir des solutions pour assurer la protection des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile le long des routes font également partie intégrante de cette approche. Étant donné que les autorités locales et les communautés d'accueil sont à l'avant-garde de ces travaux, il est essentiel de renforcer leurs capacités dans ce domaine, notamment en soutenant des organisations internationales, telles que le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations.

⁵⁴ [Accueil - Programme Interreg Euro-MED](#).

⁵⁵ Parmi les initiatives régionales existantes figure, par exemple, la coopération établie entre Chypre, la Jordanie et l'Égypte dans le domaine de la lutte contre les incendies. La création d'une nouvelle plateforme européenne de lutte contre les incendies a été proposée par la présidente de la Commission, M^{me} von der Leyen, dans son discours sur l'état de l'Union 2025.

⁵⁶ Par exemple, des algorithmes d'IA pourraient être intégrés dans le système européen d'information sur les feux de forêt et dans le système mondial d'information sur les incendies de forêt. [L'IA au service du bien public](#) [Façonner l'avenir numérique de l'Europe](#).

⁵⁷ COM(2024) 251 final.

Mise en œuvre d'une approche axée sur l'ensemble de la route de la gestion de la migration

L'initiative soutiendra une approche commune concernant les routes migratoires menant à la Méditerranée et traversant celle-ci. Elle renforcera et complétera également la coopération bilatérale en matière de migration, notamment par:

- **le renforcement des capacités afin de gérer correctement la migration et de mieux faire face aux conséquences et aux défis pour les communautés locales.** Une coopération accrue avec les acteurs concernés permettra de renforcer les capacités de prévention et de réaction aux crises migratoires, grâce à la mise au point de systèmes d'alerte précoce, d'outils de suivi des risques et de plans d'urgence multipartites;
- **l'intensification des retours volontaires de manière digne et la réintégration** des migrants originaires des partenaires du sud de la Méditerranée dans leur pays d'origine;
- **le renforcement de la coopération concernant le retour et la réadmission effectifs** des personnes en séjour irrégulier dans l'UE;
- le renforcement de la coopération en matière de prévention de la migration illégale, de lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains au moyen de **partenariats opérationnels** et de projets pertinents, notamment dans le cadre de l'**Alliance mondiale**⁵⁸;
- **l'organisation de campagnes régionales de communication sur les procédures de visa de court séjour** afin de limiter les obstacles et de faciliter la délivrance des visas, avec la participation des États membres de l'UE qui délivrent des visas dans les pays partenaires du sud de la Méditerranée concernés;
- **le développement des partenariats pour les talents**⁵⁹ **et le lancement du réservoir européen de talents** afin de faciliter les liens entre les employeurs de l'UE et les demandeurs d'emploi des pays partenaires, notamment en facilitant l'octroi de visas aux étudiants, aux travailleurs qualifiés, aux chercheurs et aux universitaires;
- **le renforcement de l'espace de protection** pour les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés vulnérables dans le sud de la Méditerranée, conformément aux obligations internationales, notamment dans le cadre d'un **nouveau projet de protection régionale pour le sud de la Méditerranée**, qui favorisera l'échange de bonnes pratiques sur des questions spécifiques liées à la protection;
- **le soutien aux efforts volontaires des États membres en matière de réinstallation et d'admission humanitaire.**

III.4. Services répressifs, coopération judiciaire et sécurité aux frontières

Une coopération méditerranéenne efficace, intégrée et fondée sur les droits en matière de gestion des frontières, de recherche et de sauvetage est essentielle pour transformer les frontières en zones plus sûres et en passerelles vers la prospérité et la sécurité des populations.

⁵⁸ [Appel à l'action en faveur d'une alliance mondiale pour lutter contre le trafic de migrants.](#)

⁵⁹ Déjà lancés au Maroc, en Tunisie et en Égypte.

Sur la base des activités menées dans le cadre de l'**Alliance mondiale pour lutter contre le trafic de migrants**, le renforcement de la collaboration et du partage de renseignements visera à harmoniser les approches en matière de surveillance des frontières et de surveillance maritime, ainsi que les vérifications aux points de passage frontaliers et lors des contrôles douaniers. Cela permettra également d'améliorer la coordination entre les acteurs des services répressifs aux frontières afin d'intensifier la lutte contre les réseaux criminels impliqués dans le trafic de migrants et la traite des êtres humains et de prévenir les mouvements d'individus susceptibles de présenter des menaces pour la sécurité.

Une coopération substantielle entre l'UE et les partenaires du sud de la Méditerranée est en place afin d'améliorer les capacités de ces derniers à gérer efficacement les frontières. La nature de plus en plus transfrontière et mondiale des menaces pour la sécurité, exacerbée par l'évolution rapide des technologies, appelle à une coopération renforcée et plus efficace. L'initiative vise à démanteler et à combattre les activités illicites, en offrant un environnement sûr et sécurisé ainsi qu'une protection des personnes et des biens dans l'espace méditerranéen commun.

Sécurisation des frontières

L'initiative mettra en place une **approche commune de la gestion intégrée des frontières et de la sécurité**, notamment par:

- **le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de gestion des frontières** tout en veillant au respect des normes en matière de droits de l'homme, grâce à une assistance technique ciblée et à la création de synergies avec les programmes existants. Cette assistance comprendra un soutien aux activités de renforcement des capacités et à la mise au point collaborative de procédures opérationnelles standard;
- **la sélection de projets pilotes à petite ou moyenne échelle** pour la mise en œuvre, sur la base des actions et des échanges susmentionnés, qui pourraient évoluer vers des projets à plus long terme;
- **l'harmonisation des normes et le dédouanement** grâce à la numérisation afin de réduire la congestion et de raccourcir les délais de transport;
- **la sensibilisation et le partage des connaissances**, par exemple dans le cadre de l'environnement commun de partage de l'information de l'UE pour le domaine maritime, en commençant par des visites d'étude et des échanges destinés aux cadres de niveau intermédiaire à supérieur des autorités de gestion des frontières;
- **la promotion de la coopération entre les garde-frontières et les garde-côtes en Méditerranée**, afin d'améliorer le renforcement des capacités et des compétences pour faire face aux situations maritimes en optimisant l'utilisation du forum des fonctions des garde-côtes de la Méditerranée et d'autres mécanismes et forums de coopération UE-voisinage méridional;
- **le soutien à la négociation et à la mise en œuvre d'accords de travail** entre l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) et les autorités chargées de la gestion des frontières des partenaires du sud de la Méditerranée.

La criminalité ne connaît pas de frontières. Il est essentiel d'apporter une réponse collective et coordonnée à la lutte contre la corruption, la criminalité transnationale organisée et le terrorisme. Une coopération accrue en matière judiciaire et répressive est essentielle pour garantir des enquêtes appropriées et l'efficacité des poursuites pénales. Une telle coopération nécessite un cadre solide pour la protection des données à caractère personnel, des droits procéduraux et des cadres complets en matière de justice pénale. Diverses actions sont déjà en place pour soutenir la coopération policière et judiciaire dans la région. Néanmoins, combler l'écart entre le renforcement des capacités, la collaboration et les résultats opérationnels tangibles reste un défi de taille qui nécessite une plus grande convergence des objectifs. Pour relever ce défi, il est essentiel de renforcer la coopération et l'échange d'informations, l'expertise et les alertes précoces entre l'UE et ses partenaires du sud de la Méditerranée, afin de renforcer la préparation aux tendances en matière de drogue et de renforcer la coopération opérationnelle contre le trafic de drogue avec le Centre d'opération et d'analyse maritime de lutte contre le trafic de drogue.

MED-OP – Coopération des services répressifs et judiciaires

L'initiative visera à renforcer notre réponse collective dans le cadre de la lutte contre la grande criminalité organisée et le terrorisme en renforçant la coopération des services répressifs et judiciaires. Elle favorisera la convergence des normes au sein de la région et entre les pays afin de permettre une coopération opérationnelle et d'offrir une meilleure protection des citoyens et de leurs droits. Pour y parvenir, les mesures suivantes sont proposées:

- **la mise en place d'un dialogue régional sur la sécurité intérieure** qui réunira régulièrement les hauts responsables de la politique de sécurité de l'espace méditerranéen commun, sur le modèle du comité permanent de coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure de l'UE. Les travaux menés dans le cadre du dialogue régional devraient conduire à l'adoption d'une feuille de route pour la coopération opérationnelle dans les domaines d'intérêt commun, qui sera mise à jour périodiquement;
- **des orientations sur les efforts de collaboration** dans le cadre de la lutte contre la grande criminalité organisée et le terrorisme, notamment avec le soutien des États membres et des agences de l'UE:
 - en favorisant la convergence des objectifs et des réformes clés en matière de justice et de protection des données, y compris au moyen d'une assistance technique spécifique;
 - en comblant les principales lacunes en matière de formation opérationnelle;
 - en mettant en place des dialogues réguliers entre experts;
 - en organisant des visites d'étude et en déployant des experts nationaux à court terme;
 - en recourant à une assistance technique spécifique;
- **le soutien à la négociation et à la mise en œuvre d'accords internationaux et d'accords de travail**, notamment avec Europol, le CEPOL, Eurojust et le Parquet européen.

3. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

La mise en œuvre et le suivi du pacte seront supervisés par une **structure à deux niveaux, à l'échelle de l'UE et à l'échelle euro-méditerranéenne**.

Au niveau de l'UE, les services de la Commission et le Service européen pour l'action extérieure assureront la coordination et la supervision technique de la mise en œuvre du pacte. Une discussion sur le déploiement du pacte aura lieu chaque semestre au sein du **Conseil des affaires étrangères (CAE)**, sur la base d'un point sur la mise en œuvre proposé par la Commission et la haute représentante. Ces discussions permettront de préparer la **réunion ministérielle annuelle UE-voisinage méridional**.

Le Parlement européen sera régulièrement tenu à jour par l'intermédiaire de ses commissions et délégations interparlementaires compétentes. Le Comité économique et social européen et le Comité des régions seront également tenus informés. L'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne servira de canal institutionnel essentiel pour les contributions régionales et locales.

Au niveau euro-méditerranéen, un **groupe mixte au niveau des hauts fonctionnaires** se réunira deux fois par an pour suivre la mise en œuvre du pacte dans le cadre d'un **plan d'action spécifique**. Le groupe réunira des représentants de l'Union européenne et des partenaires du sud de la Méditerranée. Il contribuera également à la préparation de la **réunion ministérielle annuelle UE-voisinage méridional**. D'autres acteurs, tels que les institutions financières nationales et les IFI, les représentants de la société civile et les représentants d'autres pays et organisations internationales, pourraient être invités à participer aux discussions du groupe, le cas échéant.

Les initiatives proposées dans le cadre du pacte seront transposées dans un **plan d'action spécifique**, qui précisera les pays participants et les parties prenantes pour chaque initiative. La mise en œuvre du plan d'action sera évaluée conjointement. Il s'agira d'un document évolutif et de nouvelles initiatives seront ajoutées au fil du temps.

Le plan d'action initial sera présenté au cours du premier trimestre de 2026 par les services de la Commission et le Service européen pour l'action extérieure au sein du groupe mixte au niveau des hauts fonctionnaires et sera mis à jour et réexaminé conjointement de manière continue.

L'**Union pour la Méditerranée** possède une expérience dans la mise en place de réseaux régionaux et la conduite de projets phares. Grâce à son pouvoir de mobilisation des ressources, l'UpM soutiendra les réunions conjointes du groupe et sera également partenaire dans le déploiement du pacte⁶⁰, notamment par l'intermédiaire de ses réunions ministérielles.

L'**Assemblée parlementaire de la Méditerranée pour la jeunesse** fournira des orientations importantes pour la mise en œuvre et le développement d'initiatives dans le cadre du pacte. De même, **des dialogues réguliers seront organisés avec les organisations de la société civile**,

⁶⁰ L'UpM a développé son expertise dans des domaines spécifiques tels que l'éducation, l'emploi et le développement économique, l'eau, l'environnement et l'économie bleue, la gestion des crises et la protection civile.

notamment les universitaires, les chercheurs, les acteurs sociaux, culturels et économiques, ainsi que les entreprises.

4. CONCLUSION

Le pacte est proposé pour **approbation politique par l'UE avec ses partenaires du sud de la Méditerranée en novembre 2025** à l'occasion du 30^e anniversaire de la déclaration de Barcelone.

Grâce au pacte, nous façonnerons notre avenir commun dans un esprit de partenariat et d'appropriation commune, développant ainsi **un espace méditerranéen commun plus profondément intégré, résilient et sûr.**